



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Cession d'animaux sur les plateformes de vente en ligne

Question écrite n° 7905

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sur la prolifération d'annonces illégales de cession d'animaux sur les plateformes de vente en ligne. L'association Le Chat Libre de Toulouse, engagée depuis 1983 pour la stérilisation et la protection des chats errants, a recensé des milliers d'annonces non conformes, sans numéro d'identification valide, en infraction avec les articles L. 212-10 et D. 212-69 du code rural. Malgré plusieurs signalements à la plateforme par l'association, aucune mesure corrective n'a été prise. Ces pratiques nuisent gravement à la traçabilité des animaux, compliquent la lutte contre l'abandon et surchargent les refuges. La quatorzième plainte vient d'être déposée, portant sur plus de 10 000 annonces concernant plus de 26 000 animaux. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage pour encadrer plus strictement les plateformes de vente en ligne et faire respecter la réglementation sur l'identification des animaux.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7905

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5642